



Porter-à-connaissance au titre des ICPE Centre de transit et de traitement des déchets - DUCOS

Description de la mission

Objectif	Porter-à-connaissance relatif aux modifications de traitement de certains déchets et de l'aménagement correspondant au sein du site
Lieu	Av. de la Baie de Koutio, Zone industrielle de Ducos
Arrêté d'autorisation d'exploiter	N° 1003-2000/PS du 12 juillet 2000, modifié
Société exploitante	EMC SARL – BP3292, 98846 NOUMEA cedex

Présentation générale du site

Type d'établissement	Activité de récupération de déchets de métaux
Rubriques de classement	Transit, regroupement et/ou traitement de déchets non dangereux (métaux) et installation de dépollution des VHU
Surface occupée	88,77 ares



Référence du document	2018-0814/ V01
Auteur	Ingénierie de l'Environnement et de la Sécurité – BP 16673, 98804 NOUMEA – ies@mls.nc – tel. 95 46 11 / Ridet : 490375.002
Date	14 août 2018

Suivi des modifications

Version	Date	Modifications
01	14/08/2018	Version initiale
02	05/03/2019	Précisions suite demande DENV du 15.02.209



Sommaire

Avant-Propos	2
1. Contexte	2
1.1. Organisation de la société	2
1.2. Présentation du site et des installations	3
1.3. Situation au titre de la réglementation relative aux ICPE	5
2. Présentation des modifications et évolutions du site	7
2.1. Le traitement des métaux	7
2.2. Le traitement des pneus	9
2.3. Evolution au plan réglementaire	11
3. Révision de l'étude d'impact	12
3.1. Rappels concernant le site de Ducos	12
3.2. Gestion des eaux	12
3.3. Gestion des déchets	13
3.4. Rejets atmosphériques	13
3.5. Nuisances sonores	13
4. Révision de l'étude de danger	14
5. Révision de la notice d'hygiène et de sécurité	16

Avant-propos

Les Etablissements Métallurgiques Calédoniens exploitent une installation de traitement des déchets dangereux et non dangereux en vertu de l'arrêté n°1003-2000 du 12 juillet 2000 modifié en 2009 puis complété en 2014. Début 2018, l'exploitant a souhaité apporter diverses modifications au site (notamment le dallage de la zone), ce qui a fait l'objet d'un porter-à-connaissance déposé le 10 juillet 2018 (*Référence : 2017Capse260-05-PAC – juillet 2018*).

Dans le même temps, le projet d'optimisation du traitement des déchets métalliques et des pneus se concrétise et le dossier technico-financier sur le point d'être validé. Il s'agira de deux équipements de broyage, compacts, installés sur le site de Ducos pour l'un, et destiné au traitement itinérant des pneus pour le second. Un complément au porter-à-connaissance cité ci-dessus apparaît nécessaire pour expliciter le projet et apporter les éléments relatifs à l'exploitation de l'ICPE. C'est l'objet du présent rapport.

1 Contexte

1.1. Organisation de la société

La société EMC, créée en 1964, a pour objet la collecte de déchets industriels, le tri, le transit, le traitement, le négoce de déchets métalliques valorisables. Ses références administratives sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	EMC SARL
Adresse	14 av. de la Baie de Koutio, ZI Ducos BP 3292 – 98800 NOUMEA. Tel. 26 02 60
Ridet et registre du commerce	0864397.001 / 64 B 23531
Gérance	Hiro MATTALIANO
Capacités financières	Capital : 25 M xpf
Personnel	36 personnes
Représentant pour le présent dossier	Florent Lalande – Tel. 26 02 60– courriel : f.lalande@emc.nc

1.2. Présentation du site, des installations

a- Emplacement

La parcelle occupée par EMC est située dans la zone industrielle de Ducos, à proximité des sociétés Colas, ETV, du dépôt de déchets inertes de Koutio-Kouéta, et d'autres entités (entretien mécanique au sud notamment).



Situation d'EMC (Source : GoogleEarth, 2018, sans échelle)



Les principales caractéristiques physiques de ce site sont compilées dans le tableau ci-dessous :

Lot concerné	N°20 du lotissement industriel (SECAL), section cadastrale industrielle de Ducos, commune de Nouméa
Surface du lot	88 a 77 ca
Coordonnées RGNC	E 446079 – N : 219484
Altitude du lot	Terrain plat à 3,5 m ± 0,5 m d'altitude
Propriétaire	SARL EMC
Urbanisme	Zone UIE1 au PUD : zone urbaine d'activités industrielles et artisanales
Lots ou espaces connexes	- Servitude d'accès au CET3 - avenue de la baie de Koutio, voie municipale - Colas
Accès	Via l'avenue de la Baie de Koutio

b- Activités actuelles

Ses principales caractéristiques sont compilées dans le tableau ci-dessous :

Activités ICPE	Collecte, réception, conditionnement, transit et évacuation de déchets métalliques, dépollution et transit de VHU, traitement de déchets métalliques.
Arrêté d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE	Arrêté relatif à l'exploitation d'une activité de récupération de déchets de métaux n°1003-2000/PS du 12 juillet 2000 Arrêté modificatif n°11299-2009.Dimenc du 29.10.2009 Arrêté complémentaire n°2497-2014/DENV du 26.09.2014
Volume traité	8 000 tonnes de métaux par an : ferrailles, VHU, GEM
Origine des déchets	Nouvelle-Calédonie, toute province confondue : <ul style="list-style-type: none">▪ Déposés par les professionnels et/ou particuliers▪ Collectés par le personnel d'EMC par bennes, containers, bacs...

c- Moyens

L'équipe en charge de l'exploitation du site bénéficie de bâtiments et d'équipements dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Aménagements bâtis	<ul style="list-style-type: none">▪ Une dalle de stockage et de manœuvres : 8000 m²▪ Une dalle de dépollution des VHU : 186 m²▪ Des bâtiments administratifs et de stockage : 370 et 356 m²
Périphérie	Site entièrement clôturé (grillage et murs pleins de 2,4 m de haut). Portail d'entrée, surveillance vidéo et parc de travail/stockage à accès réglementé.



Principal matériel à disposition

- Matériel de transport et manipulation de contenants : une quarantaine de camions/engins de toutes capacités
- Matériel de réception : pont bascule (50 T)
- Matériel de traitement des métaux
- Matériel de stockage : bennes, big bag, fûts, cubitainers, cuves...

d- Organisation et partenariat

Nombre de travailleurs	36 salariés dont 24 sur le site de Ducos
Horaires d'ouverture du site	7h30-11h30 / 12h30-16h30 du lundi au vendredi 7h30 – 11h30 le samedi
Gérance	H. Mattaliano
Partenariat	EMC fait partie d'ACOTRED (Association des Professionnels de la Collecte et du Traitement des Déchets du Pacifique). Agréments pour le traitement des déchets : VHU, D3E, batteries

1.3. Situation au titre de la réglementation relative aux ICPE

a- Historique de l'activité

L'exploitation est régulière au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Titre I du Livre IV du Code de l'environnement de la Province Sud). L'évolution de l'activité de la société EMC Ducos est résumée, au plan réglementaire, dans le tableau suivant :

Référence réglementaire	Objet	Rubriques principales	Observation
Arrêté n°1003-2000 du 12 juillet 2000	Autorisation d'exploiter une activité de récupération de déchets de métaux	155 : stockage et activité de récupération des métaux 59 : stockage de pneus 142 : dépôt de gazole	Rubriques modifiées le 8.10.2003
Arrêté n°11299-2009 du 29 octobre 2009	Sans changement	2722 : stockage et activité de récupération de déchets de métaux 2710 : déchetterie aménagée pour la collecte des encombrants	Rubriques modifiées le 01.06.2011
Arrêté n°2497-2014/ARR/DENV du 26 sept. 2014	Sans changement	2722, 2710 2711 : transit, regroupement, tri, désassemblage, remise en état d'EEE mis au rebut	Rubriques 2722 et 2710 modifiées



b- Classement actualisé des activités

Compte tenu des activités actuellement autorisées ou déclarées au titre ICPE, en intégrant les récentes modifications décrites dans le PAC de juillet 2018 et en les adaptant aux rubriques aujourd'hui en vigueur, le tableau de classement serait le suivant :

Rubrique	Activités	Capacité	Seuil / Régime
2710	Déchèterie aménagée pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public	Surface : 818 m ²	100 m ² < S < 2500 m ² Déclaration <i>Identique au classement de 2009</i>
2711	Transit, regroupement, tri, désassemblage, remise en état d'équipements électriques et électroniques mis au rebut.	Volume : 154 m ³	100 m ³ ≤ V < 500 m ³ Déclaration <i>Identique au classement de 2014</i>
2712	Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage	Surface : 606 m ²	S supérieure à 50 m ² Autorisation <i>Identique au classement de 2009, rub.2722</i>
2713	Installation de transit, tri ou regroupement de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliages de métaux, ou de déchets d'alliages de métaux non dangereux	Surface : 992 m ²	S ≥ 500 m ² : Autorisation <i>Identique au classement de 2009, rub.2722</i>
2714	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchoucs, textiles, bois	Volume : 15 m ³	V < 100 m ³ Non classée <i>Identique au classement de 2009, rub.2663 (pneus)</i>
2718	Installation de transit, tri ou regroupement de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses	Cette rubrique comprend les huiles. Volume max : 1,8 T	1 tonne ≤ Q < 5 tonnes Déclaration <i>Identique au classement de 2009, rub. connexe à la 2722</i>
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux : presse	La quantité de déchets traités est de : 15 T/j	Quantité Q de déchets traités ≥ 10 T/j Autorisation <i>Identique au classement de 2009, rub.2722</i>
1432	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables	V _{éq} = 3 m ³	V _{éq} < 5 m ³ Non classé <i>Identique au classement de 2009, rub.1432</i>
1412	Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés	Q = 117 kg	Q < 250 kg Non classé <i>Identique au classement de 2009, rub.1412</i>
1220	Emploi et stockage d'oxygène	Q = 7 kg	Q < 2 t Non classé <i>Identique au classement de 2009, rub.1220</i>



2 Présentation des modifications et évolutions du site

Les modifications objets du présent porter-à-connaissance portent sur l'évolution :

- du traitement des métaux (installation de fragmentation et classification de déchets métalliques en lieu et place de la presse actuelle)
- et de la mise en œuvre d'un traitement de pneus dits « PL et génie civil » au travers d'un équipement distinct du premier. Cet équipement sur remorque et destiné à être utilisé de manière itinérante ne relève pas de la réglementation relative aux Installations Classées du fait de son caractère mobile.

2.1. : Le traitement des métaux

a- Cadre réglementaire

Le traitement des métaux et des pneus sera réalisé de manière séparée via deux équipements distincts. Le cadre réglementaire des métaux est limité puisqu'il ne s'agit pas d'une filière réglementée. En revanche, la filière VHU existe depuis 2008 et celle des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) depuis 2013.

b- Equipement technique

Les évolutions techniques liées à l'installation d'un nouvel équipement sont les suivantes :

Entité / thème	Situation : équipement en 2018	Situation : équipement prévu
Matériel	Presse	Chaîne de traitement comprenant un pré-broyeur, un broyeur (marques européennes), et d'unités de récupération et de stockage en aval.
Dimensions Poids	36 m ²	48 m * 20 m * 3,7 m de hauteur 43,5 T
Principe	Les pièces de ferraille, les VHU, les D3E sont dépollués puis triés, décortiqués, les différentes pièces séparées	Les blocs / pièces de ferraille dépollués sont déposés dans le pré-broyeur puis sont transférés par convoyeur dans le broyeur à marteaux (ou densificateur, la densité de la ferraille y sera doublée). Les broyats sont ensuite dirigés vers l'unité de séparation électromagnétique (séparation des ferreux et non ferreux). Les non ferreux passent ensuite sur la table de récupération ou 2 opérateurs sépareront l'inox, le laiton, le cuivre. Enfin, l'unité de séparation de métaux par courant de Foucault convoie les métaux restants d'un côté et les stériles de l'autre.
Mode de gestion des stocks	Au fur et à mesure des arrivées et des quantités traitées	
Réservoir carburant	120 litres	1260 L de gasoil (soit V _{éq.} = 250 L)
Capacité	15T/j	80 T/j sur l'équivalent de 40 jours de production à temps plein
Energie, alimentation	Moteur diesel 135 HP	Moteur diesel 710 CV. Pas de génie civil

Caractéristiques du produit entrant	Tout type de ferraille hors HMS. Tout venant dépollué, produits métalliques non triés et pouvant contenir des impuretés (éléments non métalliques) Câbles dénudés et triés Cannettes hors alu	Pièces de 5 m de longueur maximum Homogénéisation des pièces dans le prébroyeur VHU dépollués mais non décortiqués Fûts et pièces ayant contenus des produits dangereux : nettoyés, égouttés GEM : dépollué Câbles dénudés Cannettes hors alu
Matériel entrant incompatible	Câbles de longueur > à 3 m Barres et pièces > 3 m Pièces d'épaisseur > 3 mm Éléments explosifs	Câbles de longueur supérieure à 3 m Barres de diamètre > 35 mm Pièces d'épaisseur > 3 mm Éléments explosifs
Stock in situ	Stockage dans la zone « ferraille à presser », en vrac ou en benne Câbles usagés en vrac dans 4 box : surface de 132 m ²	150 T soit environ 200 m ³ dont 140 m ³ de produits ferreux. Stockage en bennes et en vrac
Outils de chargement	Grappin avec chauffeur	Nouveau grappin de plus grande capacité
Produit valorisable en sortie	Métaux mélangés, non triés et à faible valeur	Métaux ferreux et non ferreux (aluminium, laiton, cuivre, inox) triés, découpés et de meilleure qualité.
Issue des produits sortants	Exportation	Aluminium → ETV Autres métaux → Exportation sur des marchés spécialisés
Produits sortants	Paquets pressés de métaux ferreux Densité = 0,8 Emissions atmosphériques	Métaux ferreux Métaux non ferreux Stériles, poussières et fines Emissions atmosphériques Densité = 1
Localisation sur site	Zone centrale, non accessible aux particuliers, personnes extérieures à l'entreprise	Au nord-est du site, hors zone d'accès libre

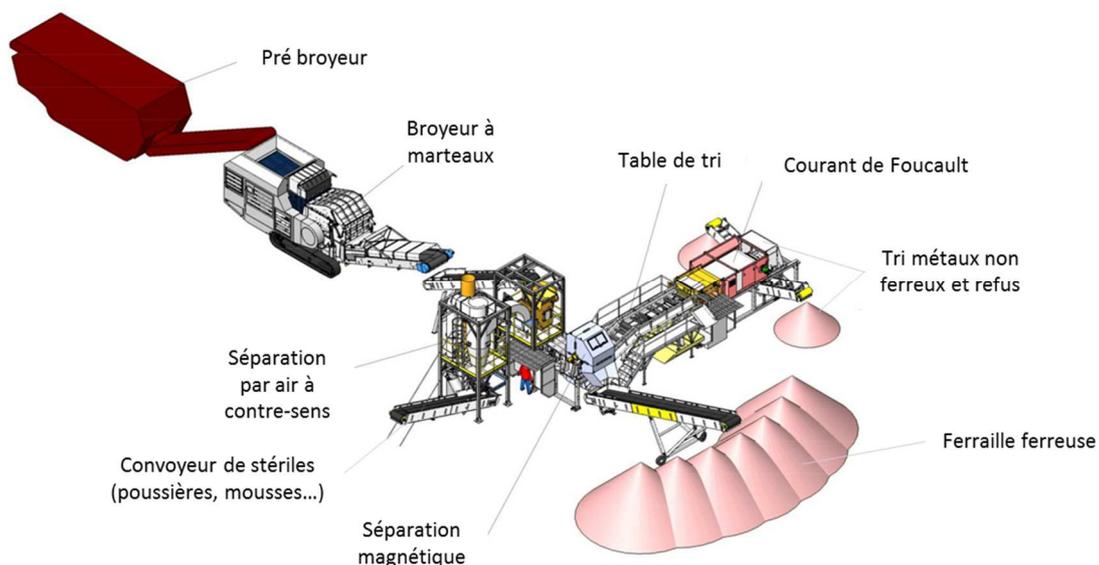


Schéma de principe de l'installation de fragmentation et classification de déchets métalliques

Il est envisagé d'acquérir cet équipement d'ici la fin de l'année 2018 pour une mise en exploitation au 1^{er} trimestre 2019, en fonction des autorisations sollicitées (ICPE, défiscalisation).

c- Types de produits concernés

Les déchets valorisables pouvant être traités dans cette unité sont les suivants :

- Petite ferraille : tôle, fûts nettoyés, pièces mécaniques...
- Grosse ferraille d'épaisseur inférieure à 3 mm : pièces de chaudronnerie, charpentes métalliques, bonbonnes de gaz neutralisées...
- Métaux non ferreux : cuivre, laiton, aluminium, inox...
- VHU : dépolluées mais non désossées
- GEM* démantelé et dépollué

** Nota : La directive européenne 2002/96/CE classe les DEEE en 10 familles : les GEM (gros équipements ménagers comme les machines à laver, les climatiseurs), les petits appareils électroménagers (PAM : cafetières, grille-pains, bouilloires, montres...), les équipements informatiques et de télécommunication (ordinateurs, écrans, photocopieuses...), le matériel Grand Public (comme les appareils photos, instruments de musique), le matériel d'éclairage (lampes), les outils électriques et électroniques (tels que foreuses, machines à coudre), les jouets et équipements de loisir (consoles de jeux, véhicules radiocommandés), les dispositifs médicaux (dialyseurs, matériel de radiographie, etc.), les instruments de surveillance (compteurs, alarmes, chargeurs de batteries...), les distributeurs automatiques.*

d- Maintenance

Les opérations d'entretien comprennent :

Opération	Fréquence	Observation
Vérifications des automates, des mécanismes, des alarmes,	Quotidienne	Encadrée dans un premier temps par le fournisseur, ces vérifications visuelles seront réalisées par l'opérateur en charge de la machine
Vidange, maintenance générale	Tous les 18 mois	Fiche technique à disposition. En cas de volume à traiter et d'une maintenance > 1 journée, la presse actuelle sera sollicitée, en secours.

2.2. Le traitement des pneus

a- Cadre réglementaire

On distingue les pneus de VL et motos (filière des pneus usagés PU régie par le Code de l'Environnement), les pneus de poids-lourds et autres engins de chantier (engins miniers, tracteurs...) nommés PL/GC. Seule cette dernière catégorie sera prise en charge dans le cadre du présent projet.

La filière PU (pneus usagés) est réglementée depuis 2008 en province Sud, 2013 en province Nord et 2017 en province des Iles.

b- Principe de traitement

Il est basé sur le broyage des pneus usagés non recyclables (PUNR) en vue de la production de granulats destinés à une utilisation comme combustible. La valorisation énergétique en cimenterie reste le mode de traitement principal en Métropole, c'est également celui retenu par EMC pour la filière calédonienne.

La masse volumique des copeaux de pneus en sortie de broyeur varie entre 440 et 990 kg/m³ selon la contrainte appliquée et la proportion d'éléments métalliques contenus.



Exemple de broyeur mobile pour pneus

Les caractéristiques de ce traitement sont les suivantes :

Entité / thème	Caractéristiques
Type d'équipement	Broyeur de pneumatiques usagés - version mobile
Principe	Le pneumatique est déposé sur un convoyeur qui alimente une cisaille rotative. Les broyats tombent ensuite sur un trieur à disques muni d'un crible. Les broyats retenus par le crible repassent dans le broyeur pour atteindre le diamètre de passage du crible
Puissance et capacité	2 * 110 kW – Production moyenne de 6 T/h
Dimensions et poids de la machine	13,6 m*3m *4,2 m de hauteur 44 tonnes
Alimentation	Alimentation sur réseau ou via un groupe électrogène selon le cas (500 KVa – réservoir 1300 L). Pas d'eau
Commande	Pilotage automatique de l'ensemble de la machine via un tableau de commandes
Qualité du produit entrant	Pneus PL de diamètre maximum 1,1 m et de masse moyenne de 55 kg. Seuls les pneus PL et génie civil GC sont concernés (filiale non active actuellement)
Produit sortant	Broyats de format Médium et Small. Stockage en bennes sur place ou en vrac avant chargement en containers 20' (20 tonnes)
Usage du produit sortant	Génie civil (drainage), combustible, complément de carbone (sidérurgie), fabrication de poudre. Le produit fini sera, dans le cas présent, exporté comme combustible en cimenterie.



c- Mode de gestion envisagé et volumes estimés

L'objectif d'utilisation de cet équipement mobile est de traiter les stocks orphelins de PNUR directement sur le site concerné (mine, industrie...) et les stocks produits de manière régulière à fréquence définie. Ce mode de gestion itinérant est rendu possible par la mobilité de l'équipement (sur remorque) et les besoins limités en utilités (branchement électrique sur place ou via un groupe électrogène, pas d'eau, pas d'air comprimé).

Le volume captable des pneus PL/GC est d'environ 1 000 tonnes à l'échelle du Pays, ce qui, compte tenu de la capacité de l'installation, représente une trentaine de jours de traitement. Les campagnes auront lieu in situ en fonction des gisements (à partir de 200 tonnes regroupées par les soins du demandeur) : sites miniers, sites métallurgiques, regroupements organisés par les collectivités. Ainsi, chaque opération sur place durera entre 4 et 8 jours, y compris la mise en place du broyeur. Une fois le volume traité, il sera stocké en container dans l'enceinte du site portuaire choisi (Nouméa, Doniambo, Goro, KNS) sous la surveillance des services concernés. Le transport du container entre le site de traitement et le port sera assuré sous la responsabilité d'EMC. Les containers seront exportés au fur et à mesure, de sorte que le stockage en zone portuaire ne pourra pas dépasser 5 unités.

2.3. Modifications au plan réglementaire

a- Caractéristiques des activités susceptibles de relever de la nomenclature ICPE

Le traitement des métaux n'est pas une activité nouvelle sur le site EMC Ducos, seul l'équipement et l'organisation de l'espace autour de cette machine va évoluer, sans impacter le volume global traité ni la surface d'assiette. Le régime reste le même (autorisation), la capacité de la machine évolue (performance plus grande au regard de la presse) mais le volume traité annuellement reste le même, l'organisation du traitement « au fur et à mesure » est maintenue.

Le traitement des pneus réalisé par un équipement mobile et amené à être utilisé sur différents sites de la Grande Terre ne relève pas de la réglementation relative aux ICPE.

Toutes les activités actuelles d'EMC sont couvertes par les rubriques identifiées dans l'arrêté d'autorisation du 12 juillet 2000 modifié et complété, puisqu'aucune nouvelle activité relevant de la réglementation ICPE n'est mise en place depuis la délivrance de l'arrêté de 2014. Le tableau de classement serait le suivant :

Activités	Rubrique	Caractéristiques	Seuils	Régime
Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de VHU ou autres moyens de transport hors d'usage	2712	S = 606 m ²	50 m ²	A
Installation de transit, tri ou regroupement de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliages de métaux, ou de déchets d'alliages de métaux non dangereux	2713	Surface occupée (réaménagée) : 992 m ²	100 m ² 500 m ²	A
Traitement déchets non dangereux	2791	Capacité de déchets traités = 80 T/j	10 t/j	A



Déchèterie aménagée pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public	2710	818 m ²	100 m ² 2500 m ²	D
Transit, tri, regroupement désassemblage des D3E	2711	Volume entreposé : 154 m ³	100 m ³ 500 m ³	D
Installation de transit, tri ou regroupement de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses	2718	Volume présent = 1,8 T (huiles des transformateurs)	1 T 5 T	D
Distribution de liquides inflammables (gasoil)	1434	Débit D _{éq} = 1,6 m ³ /h	1 m ³ 20 m ³	D
Emploi et stockage d'oxygène	1220	Quantité totale = 7 kg	2 T 200 T	NC
Stockage de gaz inflammable liquéfié	1412	Quantité totale = 117 Kg	1 T 10 T	NC
Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables	1432	Cuve de gasoil : 15 m ³ <i>Le réservoir de la machine (1260 L) n'est pas cumulé car hors périmètre d'effets d'une explosion de la cuve</i> V _{éq} = 3 m ³	5 m ³ 500 m ³	NC
Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchoucs, textiles, bois	2714	Volume présent = 15 m ³	100 m ³ 1000 m ³	NC

A = autorisation – D = déclaration – VHU = véhicule hors d'usage

Classement des activités et produits (actuels et projetés) en fonction de la nomenclature ICPE en vigueur

3 Révision de l'étude d'impact

Cette partie porte sur les impacts éventuellement apportés par les modifications présentées ci-avant : traitement des métaux et des pneus PL/GC.

3.1. Rappel concernant le site de Ducos

Le site de Ducos est aménagé sur l'avenue de la Baie de Koutio, sur une parcelle de 88,77 ares depuis 1997. Parmi les travaux les plus récents, les travaux de revêtement de l'ensemble du site en 2016 sont significatifs, ils sont complétés d'un dispositif de collecte et gestion des eaux résiduaires et une partie des eaux pluviales par un DSH 100 L/s (cf PAC du 10.07.2018 – Capse).

Le plan de masse reportant les activités et les installations est en annexe.

3.2. Au niveau de la gestion des eaux

a. Traitement des métaux

En phase chantier, les éventuels écoulements seront limités (arrosage) et seront collectés dans le fossé bétonné au nord, avant d'être traités dans le DSH.

En phase d'exploitation, un apport d'eau est nécessaire de manière ponctuelle pour abattre la poussière dans le densificateur (broyeur à marteaux).

b. Traitement des pneus

Du fait de sa mobilité, cet équipement n'est raccordé à aucun ouvrage de génie civil. Il est tout de même équipé d'un tuyau d'arrosage connecté sur une rampe de brumisation et alimenté sur place. La consommation reste limitée, de l'ordre de 300 à 500 L/jour. En outre, les tests de lixiviation réalisés montrent que les découpes de pneus ne sont pas génératrices de composés toxiques ou pathogènes et sont sans odeur. A court terme, ils ne présentent pas de risque particulier (source : Aliapur/Ademe, 2005).

3.3. Gestion des déchets

a. Traitement des métaux

Les déchets produits par la filière de traitement des métaux regroupent :

Type de déchets Code*	Source	Volume estimé	Mode de stockage	Destination
Minéraux (sable, cailloux) 19 12 09	Liés aux métaux ou aux VHU mis à broyer, extraits au niveau du tri magnétique	30 T/an	Bennes de 6 m ³	Enfouissement en CET III ou ISD selon le degré de tri atteint
Stériles (papiers/cartons, plastiques, verre, textiles...) 19 12 01 19 12 04 19 12 05 19 12 08	Issus des VHU pour l'essentiel Tri du courant de Foucault	600 T/an	Bennes de 16 m ³	ISD Gadji
Fines, poussières, petites particules 19 10 04	Tri au niveau du cyclone	10 T/an	Cyclone et contenant de 200 litres	ISD Gadji
Huile de vidange 13 01 13 13 02 08	Vidange des 2 moteurs (annuellement) + pelle + circuit hydraulique	1 000 L/an	Fûts de 200 L puis cubitainer HU 1000 L	Collecte vidangeur Traitement SLN
Batteries 16 06 01	Remplacement des 2 batteries	100 kg / 2 ans	Bac étanche dédié	ETV pour conditionnement avant exportation
Filtres à huile et chiffons souillés 15 02 02	Maintenance de la machine + pelle	50 kg/an	Fût / poubelle dédié-e	Traitement à l'export via Socadis

* issus du catalogue européen des déchets (décision de la commission européenne du 03.05.2000 modifiée)

b. Traitement des pneumatiques

Il s'agira pour l'essentiel des refus (jantes, autres corps étrangers situés dans le stock). Les déchets d'entretien représentent environ 50 L d'huiles usagées par an. A ce volume s'ajoutera quelques chiffons souillés et des pièces mécaniques éventuellement abimées (les couteaux du broyeur par exemple, ne sont changés que toutes les 2500 heures). Dans un souci d'organisation, ces phases de maintenance seront réalisées sur le site de Ducos ou dans un atelier mécanique adapté.

3.4. Rejets atmosphériques (traitement des métaux)

En phase chantier, le montage de l'unité de traitement des métaux ne générera pas d'émissions particulières, si ce n'est les engins participant au montage (élévateur, nacelle...).

En phase d'exploitation, les rejets atmosphériques sont limités du fait des activités peu consommatrices d'énergie en particulier. Ils seront inférieurs aux émissions actuelles issues de la presse, du fait de la conception des moteurs, de leur respect des normes européennes.

3.5. Nuisances sonores (traitement des métaux)

Le traitement des métaux sera réalisé suivant 3 étapes : le prébroyeur, le densificateur, le tri (tambour électro-magnétique, table de tri, courant de Foucault). Les puissances acoustiques sont transmises par le fournisseur et représentent les valeurs suivantes :

- Pré-broyeur non capoté : 94 dB(A) à 7 m
- Densificateur : 80 dB(A) à 3 m.

Le mur actuellement érigé autour de cet espace présente une hauteur de 2,4 m. Cette hauteur sera augmentée à 3,20 m de manière à confiner le bruit, issu pour l'essentiel des moteurs (situés en partie basse) dans le seul espace de travail. Des mesures d'impacts sonores seront réalisées dès mise en œuvre de la machine.

4 Révision de l'étude de dangers

4.1. Accidentologie du secteur des déchets à l'échelle nationale

L'analyse statistique réalisée par le BARPI (Bureau d'Analyse des risques et pollutions industriels) présente un ratio nombre d'accidents/nombre d'installations limité à 2% pour les activités relevant de la rubrique 2791, avec des conséquences (humaines, environnementales, économiques) faibles. L'étude des causes communes et des facteurs aggravants d'un sinistre (déchet non conforme, conditions météorologiques défavorables, absence de gardiennage, défaut matériel) permet de mieux orienter les mesures de prévention / protection proposées ci-dessous (cf §4.2.).

4.2. Rappels des sources de danger sur le site

a. Traitement des métaux

La mise en place de l'installation de traitement des métaux n'apporte pas de modifications à l'étude de danger. Seul le réservoir de gasoil de la chaîne de traitement des métaux peut présenter un risque mais il ne relève pas d'un classement ICPE et se situera en dehors du périmètre d'effets d'une explosion de la cuve de 15 m³ de gasoil.

Les mesures mises en œuvre et, pour la plupart, opérationnelles pour la prévention et protection des risques sur le site de Ducos regroupent :

Sources de danger	Risque	Mesures de prévention / protection
<i>Malveillance</i>	Incendie Pollution sol/eau	Détecteurs anti-intrusion, barrière infra-rouge, vidéosurveillance 24h avec relais sur société de surveillance Détection Incendie dans les bureaux et le dock Revêtement dallé de l'ensemble de la plateforme, raccordé à un DSH 100 L/s Site clôturé et mur de bloc de béton (80 cm d'épaisseur) sur 2,4 m de hauteur prochainement surélevé à 3,20 m. Il sera coupe-feu
<i>Electricité</i>	Incendie	Vidéosurveillance 24h avec relais sur société de surveillance Revêtement dallé de l'ensemble de la plateforme Moyens d'extinction répartis sur le site et poteau incendie extérieur Formations régulières du personnel Accès aux particuliers interdit à proximité des équipements (marquage au sol, signalétique, surveillance des mouvements par le personnel sur site...)
<i>Produits inflammables (réservoirs)</i>	Incendie Pollution sol/eau	Mesures présentées ci-dessus Kit anti-pollution Distance entre la machine de traitement des métaux et la cuve de gasoil : 45 m
<i>Récipients ayant contenu des gaz sous pression (extincteurs)</i>	Explosion, Incendie	Vidange des bouteilles, neutralisation des extincteurs (cause de non-conformité). Équipement conçu pour résister à une explosion Arrêts d'urgence sur la machine

b. Traitement des pneumatiques

Pour le traitement des pneus, les risques regroupent :

Sources de danger	Risque	Mesures de prévention / protection
<i>Malveillance</i>	Incendie	Containers de broyats fermés, cadenassés, sous la surveillance du demandeur ou du port d'exportation Extincteur 9 kg poudre sur l'installation Approvisionnement en eau. Formation du personnel.
<i>Malveillance ou erreur humaine</i>	Pollution par hydrocarbures	Réservoir du groupe électrogène double paroi. Installation sous la responsabilité d'EMC et du demandeur sur place : moyens anti-pollution, sécurisation de la zone, signalétique, organisation de travail détaillés dans le plan de prévention. Maintenance régulière
<i>Dysfonctionnement de la machine</i>	Echauffement, incendie	Surveillance sur automate. Visualisation des points sensibles par caméra (haut du tapis et crible). Alarmes. Formation des opérateurs. Plan de prévention établi pour chaque site de traitement.

5 Révision de la notice d'hygiène et de sécurité

L'EvRP a été mise à jour en octobre 2017, dans le cadre de l'évolution des activités précisées dans le PAC déposé en juillet 2018. Les mesures de prévention/protection prévues, en prévision de la mise en œuvre du nouvel équipement de traitement des métaux sont présentées ci-dessous :

Mesures	Personnel concerné
Prise en main de la machine : gestion des cycles, sensibilisation aux risques, connaissance des actions de prévention / protection	Opérateurs de traitement, de chargement, de surveillance, chef d'équipe, chef de dépôt, référent HSE
Gestion des situations accidentelles : incendie, fuites, systèmes de sécurité (arrêts d'urgence par câbles, coup-de-poing, alarmes...)	
Mise à jour de l'EvRP	
Rappels sur les déchets incompatibles	Opérateurs
Distribution des EPI nécessaires (gants, casques, lunettes de protection...)	

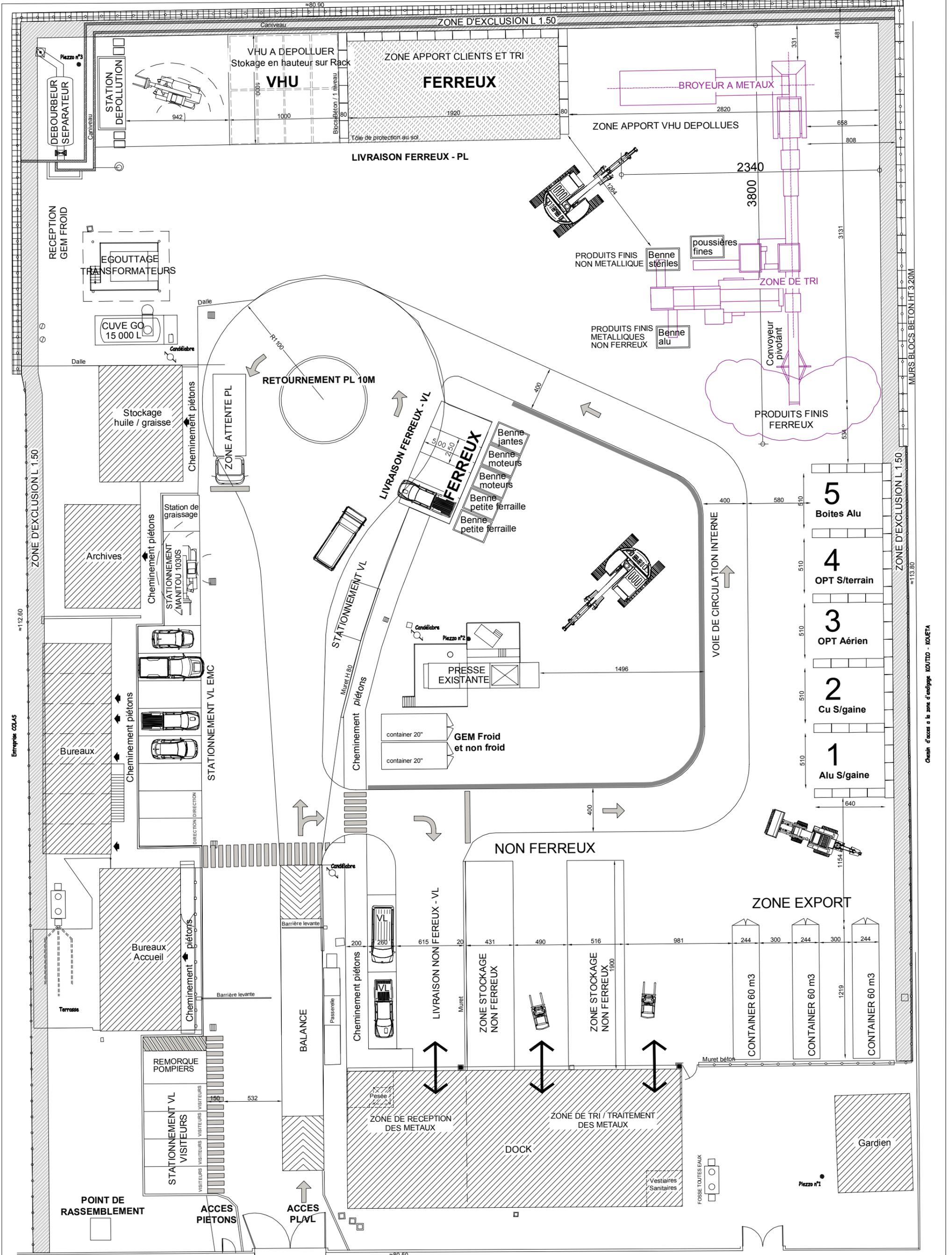


Porter-à-connaissance
EMC – Site de Ducos
Ref. 2018-0813



Annexe

Plan de situation



Entreprise COLAS

MURS BLOCS BETON HT 3.20M

Chemin d'accès à la zone d'andage KOUTZO - KOUETA

EMC DUCOS

PLAN GENERAL DU SITE

PLAN n 01 - 1/300 le 13-08-2018

